

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, vendredi 22 mai 2026 à 20h00 à la Mairie, sur convocation adressée le 11 mai 2026.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal
- Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes – rejet et nouvelle délibération
- Désignation des délégués ARNia (*Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle*)
- Désignation du délégué Ambroisie-Frelons
- Désignation du délégué ERRE
- Sidec – Kit led – 4^{ème} tranche
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- ONF – Demande d'application du régime forestier

Etaient présents : Jean-Michel GABET, Christian PONARD, Françoise KRATTINGER, Franck GUILLOT, Magdalena DRAGHICI, Elodie BREDELET, Nils DOLLFUS-DONATI, Floriane MARSAL, Vincent TOMASETTI

Absent excusé : Mélanie PERRARD donne pouvoir à Franck GUILLOT

Secrétaire de séance : Elodie BREDELET

Monsieur Jean-Michel GABET accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

- Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Vu le courrier du contrôle de légalité en date du 20 avril 2026 indiquant l'illégalité de la délibération 2026/18, celle-ci étant contraire au principe de rétroactivité. Il convient de rejeter la délibération 2026/18 et de délibérer de nouveau.

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 0 et 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 28.10 % ;

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 0 et 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.89 % ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 25.50% de l'indice 1027 soit 1048.18€ brut
- Adjointes (du 1^{er} au 3^{ème}) : 8.5% de l'indice 1027 soit 349.39€ brut

Vote : 11 pour

- Désignation des délégués ARNia (*Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle*)

Il revient au conseil municipal d'élire à la majorité absolue d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au GIP ARNia :

Sont désignés par élection : M. Franck GUILLOT comme titulaire, et M. Vincent TOMASETTI comme suppléant.

Vote : 11 pour

- Désignation du délégué Ambroisie-Frelons

Il revient au conseil municipal d'élire au scrutin secret à la majorité absolue un délégué Ambroisie-Frelons et un suppléant :

Sont désignés par élection : M. Franck GUILLOT titulaire, M. Nils DOLLFUS-DONATI suppléant.

Vote : 11 pour

- Désignation du délégué ERRE

Il revient au conseil municipal d'élire un délégué ERRE et un suppléant :

Sont désignés par élection : Mme Françoise KRATTINGER titulaire, Mme Magdalena DRAGHICI suppléante.

Vote : 11 pour

- Sidec – Kit led – 4^{ème} tranche

La Commune souhaite continuer le changement des ampoules de son éclairage public pour mise en place d'ampoules LED. Le devis s'élève à 7 327.42€. Celle-ci a demandé une aide financière au SIDEC du Jura qui a émis un avis favorable et participera à hauteur de 50%.

Vote : 11 pour

- Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Pour le renouvellement de la commission communale ; 24 personnes seront proposées pour 12 retenues.

Vote : 11 pour

- ONF – Demande d'application du régime forestier

Délibération reportée

Comptes-rendus de réunions :

SICTOM : déléguée : Elodie BREDELET : Le SICTOM est en charge de la collecte des ordures : ménagère et déchetterie. Il est composé de 184 délégués. La réunion a permis la mise en place de la présidente et des vice-présidents et de commissions. La présidente est Valérie OVISTE qui a été réélue. Les actions menées sur le tri et les compostages. Le SICTOM propose des ateliers et conférences sur la gestion des déchets début octobre.

Il y a eu une sur la déclaration entre délégué et suppléant. Elle a été signalée. Pour rappel, Elodie est déléguée et Nils suppléant.

SIE_Heute_La_Roche : délégué : Hubert MARTIN : 200 km : longueur des canalisations, 4000 : nombre d'abonnés, 8000 : nombre d'habitants desservis, 17% d'eau perdu en fuite

Un nouveau réservoir a été construit à Mirebel. L'eau est pompée depuis la commune dans la nappe de l'Ain. Le service délégué à SUEZ jusqu'en 2027. La convention est renouvelée. Hubert MARTIN a été élu vice-président.

Sport : délégué : Vincent TOMASETTI : Bilan comptable du dernier mandat a été présenté. Le bilan est plutôt positif. Les prochaines actions menées seront sur les VSS (violences sexistes et sexuelles).

SIVOS : délégué : Jean-Michel GABET : Le SIVOS gère la cantine et l'école de Macornay. Il regroupe 5 communes : Bornay, Geruge, Macornay, Moiron et Vernantois. Niveau budget, la participation de la commune pour ces 24 élèves s'élève à 31 438 € par session scolaire. Il y a 130 élèves inscrits en pour la rentrée 2026 contre 133 en 2025. Ce maintien d'élève permet l'ouverture d'une 6 -ème classe. 100 élèves bénéficient des services de la cantine.

Président : Michel Fischer

Vice Président : Jean-Michel Gabet

Questions diverses :

Recherche agent d'entretien : La commune est à la recherche d'une personne pour réaliser le nettoyage de la mairie et de la salle des fêtes à hauteur de 3h par semaine. Soit un contrat de 12 h/mois pour un salaire net de 150 €. Un devis a été réalisé auprès d'une entreprise de nettoyage mais le coût pour la commune serait très important.

Frelons : Pour lutter contre les invasions de frelons, la commune va distribuer aux habitant.es un bouchon permettant de transformer une bouteille en plastique en piège à frelons. Ce bouchon coûte 1,30€ / pièce. 180 bouchons vont être commandés puis distribuer en porte-à-porte ou à venir chercher à la mairie.

Transfert des pouvoirs de police spéciale au Président d'ECLA : Il s'agit de pouvoirs sur la gestion de certains sujets communaux à ECLA. Si la commune ne les dénonce pas, ces pouvoirs sont transmis à ECLA durant le mandat. Parmi les différents pouvoirs, le Conseil municipal souhaite conserver le pouvoir sur la voirie et souhaite avoir plus d'information sur celui concernant l'habitat. La décision sera prise au prochain Conseil municipal.

Réunion Publique : Pour identifier les besoins et les envies des habitant.es de Vernantois, une réunion publique sera organisée le vendredi 18 septembre à 19h.

Prise d'information l'aménagement d'une piste cyclable entre Vernantois et Moiron : Pour la DDT, il serait possible d'installer une voie cyclable dans la descente du Golf. La route n'étant pas assez grande et le terrain limitrophe appartenant au golf, sans acquisition de terrain, la seule possibilité serait de supprimer la ligne médiane et de réduire la vitesse de circulation dans cette zone. Cet aménagement est peu connu dans le département et n'est pas jugé sécurisant pour les cyclistes et les automobilistes. La réflexion va être poursuivie en demandant l'appui d'ECLA.

Vidéoprotection: Le Conseil départemental propose aux communes d'installer un système de vidéosurveillance. L'ensemble du Conseil est contre ce type de dispositif au sein de Vernantais et ne donnera pas suite.

Tour du Village par le Conseil Municipal: Rendez-vous à 8h30 pour partager un café et croissant puis tour du village afin de visualiser les terrains et bâtiments qui sont la propriété de la commune ainsi que les zones avec des travaux d'aménagement récent ou prévu prochainement. Ce tour de la commune, ce sera également l'occasion de ramasser les déchets et sera suivi d'un repas.

Poulailler collectif: Il avait été demandé lors du précédent conseil municipal de se renseigner sur la réglementation concernant un poulailler collectif. La commune peut légalement décider de gérer un poulailler collectif en mettant gratuitement les œufs à disposition des habitants. Elle peut construire le poulailler et acheter les poules. Ce mode de fonctionnement n'est toutefois pas préconisé. Même si un projet de ce type a le soutien de la commune (mise à dispo de terrain par exemple), il est préférable que celui-ci soit géré par une association.

Travaux divers: Le toit de l'Eglise va être démoussé. L'ancienne salle du Conseil au-dessus de la salle des fêtes va être remise en état par le Service Commun Partagé. Elle sera mise à disposition de l'AJRV pour y stocker du matériel. Le fleurissement du village est prévu le samedi 30 mai dès 9h.

Sécurité routière: Proposition de limiter la vitesse à 30 km dans l'ensemble du village. Cette proposition a été soumise à la DDT en 2023 qui avait émis un avis défavorable pour que la limitation à 30km/h ne soit utilisée qu'avec parcimonie dans les endroits nécessitant une vigilance accrue des conducteurs.

Prochain Conseil Municipal prévu le mercredi 24 juin à 20h00

Séance levée à 23h15

La Secrétaire de séance,
Elodie BREDELET

